

C'est pourquoi, sans m'attarder, je propose:

Que l'on modifie la motion n° 2 ayant pour objet de modifier le bill C-176, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la responsabilité de la Couronne et la loi sur les secrets officiels, en retranchant le texte cité et en le remplaçant par ce qui suit:

«infraction» désigne toute infraction, tout complot, toute tentative de commettre une infraction ou toute complicité après le fait en ce qui concerne les articles 47, 51, 52, 58, 62, 76(1), 76(2), 76(3), 78, 79, 80, 108, 109, 110, 121, 178(11), 178(18), 218, 247, 281(1), 303, 305, 306, 312, 314, 325, 326, 331, 338, 339, 383, 389, 407, 408, 410, 186(1)(e) et 294(a); les articles 4 et 5 de la loi sur les stupéfiants; les articles 34 et 42 de la loi sur les aliments et drogues; l'article 192 de la loi sur les douanes; la distillation, la vente, l'offre de vente ou l'achat illégaux d'eau de vie en contravention des articles 158 et 163 de la loi sur l'accise; ou tout acte criminel au sujet duquel il y a des motifs raisonnables et probables de croire qu'il fait partie d'un ensemble d'infractions semblables ou connexes commises par deux personnes ou plus agissant de concert, et que ce genre d'infractions fait partie d'activités du crime organisé.

M. Peters: Vous essayez de vous débarrasser des bootleggers dans votre région.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'ai des exemplaires de la motion dans les deux langues officielles pour la gouverne du personnel du hansom. J'ai entendu le commentaire au sujet des bootleggers dans ma circonscription. Ils n'ont jamais constitué un problème bien que nous ayons déjà été connus dans ma région comme de grands commerçants de rhum. Il n'y en a plus grâce à un service de police très efficace.

Une voix: Avez-vous bu du rhum?

M. Cullen: Je n'y étais pas pour en boire. Tout ce que j'ai bu provenait d'une bouteille de lait.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, avant que le député ne reprenne son fauteuil, puisqu'il est si difficile de connaître la nature des infractions simplement en se référant aux articles, pourrait-il nous dire quelles sont ces infractions? Ceux d'entre nous qui n'ont pas participé à la discussion qui a abouti à ce compromis n'ont aucune idée de ce qui a été convenu.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je pense que le très honorable député soulève une question valable. Je ne m'y étendrai pas longtemps, mais j'ai parlé à deux ou trois députés de son parti et également à des députés des autres partis et nous avons repassé chacun des articles. Je me ferai un très grand plaisir de passer rapidement ces articles en revue, peut-être pas tous parce qu'il sont assez longs.

● (1720)

M. Diefenbaker: Sinon, cela ne servira à rien.

M. Cullen: Les articles dont j'ai parlé portent sur la trahison, l'intimidation du Parlement ou d'une assemblée législative, le sabotage, la confection ou l'émission de faux passeports, la sédition, les détournements aériens, l'atteinte à la sécurité aérienne et le sabotage d'un appareil afin qu'il soit incapable de voler, l'embarquement d'armes offensives et d'explosifs à bord d'avions, la négligence en rapport avec des matières explosives, le fait de causer intentionnellement des blessures au moyen d'explosifs, la possession d'explosifs sans excuse légale, la corruption d'hommes de loi, de députés ou de députés d'assemblées législatives provinciales, la corruption d'agents de la paix,

Protection de la vie privée

de fonctionnaires, etc., les fraudes envers le gouvernement, le parjure, la surveillance électronique illégale, la possession illégale d'appareils d'écoute électronique, le fait d'être preneur aux livres, le meurtre, l'enlèvement, la réclusion ou l'enlèvement par la force, l'incitation au génocide, le vol de plus de \$200, le vol qualifié, l'extorsion, l'effraction, la possession de biens obtenus par délits, le vol postal, la falsification, l'émission de faux documents, les lettres et les appels téléphoniques de menace, la fraude et la manipulation frauduleuse des valeurs boursières, l'utilisation de la poste aux fins de la fraude, les pots-de-vin, l'incendie volontaire, la fabrication, la possession et la diffusion de fausse monnaie. Ce sont les articles que l'on retrouve dans le Code.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qu'y a-t-il encore?

M. Cullen: Il y en a beaucoup d'autres. Cette liste a été examinée très soigneusement. Nous en avons supprimé bien d'autres à la suite des instances faites par le représentant de St. Paul's (M. Atkey) et celui de New Westminster (M. Leggatt).

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) a tout à fait raison de dire que cet amendement a été proposé dans un esprit de compromis. Je demande à Votre Honneur de bien vouloir me pardonner si j'ai l'air de me réjouir en disant que cet amendement montre que le gouvernement accepte enfin le principe selon lequel les infractions doivent être énumérées précisément dans la loi. Avant que cet amendement ne soit proposé rien ne montrait que le gouvernement acceptait ce principe. Je considère cela comme une victoire importante.

Un certain nombre de députés ont joué un rôle utile au cours de ce débat sur cette motion en faisant remarquer certains problèmes techniques et juridiques que présente la liste présentée dans ma motion n° 2. J'avoue que ces remarques étaient tout à fait justifiées. Notamment, je remercie le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) qui grâce à sa grande expérience d'avocat de la défense à Calgary a mis le doigt sur certaines difficultés bien réelles.

C'est à la suite des commentaires de ce député et d'autres députés des deux côtés de la Chambre que j'ai suggéré au ministre de la Justice (M. Lang) qu'il examine sérieusement, avec l'aide des juristes de la Couronne, la liste des infractions et, compte tenu du principe que je tentais de faire valoir, d'établir une liste pouvant répondre à leurs besoins tout en reconnaissant ce principe. Je puis dire que la chose a été faite.

Même si, à mon avis, un certain nombre d'infractions auraient dû être exclues, le gouvernement a bien voulu écouter mes arguments au sujet de la nécessité de les exclure. J'ai mentionné notamment que l'évasion fiscale et les autres infractions supprimées dans l'amendement qui avaient été suggérées par les légistes de la Couronne, dépassaient peut-être l'intention originale du bill. Un autre aspect de l'amendement que j'ai été heureux de voir pour la première fois est l'acceptation du principe selon lequel lorsqu'apparaît un genre d'infractions de la part de personnes agissant de concert, et je parle de délits autres que ceux figurant dans la liste, ces activités du crime organisé pourraient donner lieu à une demande d'autorisation d'écoute électronique.